



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	
	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame
Ludmila MONTEIRO
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Adhésion de la Ville de Dijon à l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS)**

Créée en 1963, l'ADBS est la première association de professionnels de l'information et de la documentation en Europe. Le siège est situé au 19 rue Beccaria – 75012 PARIS.

L'association anime un réseau de 2 000 adhérents représentant tous les secteurs d'activité, répartis dans toute la France.

Elle offre à ses adhérent-e-s les moyens de partager leurs expériences, mutualiser leurs pratiques, échanger des services et actions, développer leur potentiel professionnel et de constituer des réseaux.

L'ADBS a pour principales missions d'accompagner ses adhérent-e-s dans leur employabilité, de promouvoir les métiers du management de l'information et de permettre aux professionnel-le-s de se maintenir au meilleur niveau.

Intégrer le réseau de l'ADBS pourrait être un support efficace pour le service en charge de la documentation et de l'information ainsi que pour la bibliothèque municipale, en terme de réseau, de formation, de ressources et échanges et retours d'expériences.

C'est pourquoi il est proposé que la Ville de Dijon y adhère pour l'année à venir à titre d'expérimentation. Si les supports sont jugés satisfaisants, l'adhésion pourrait être renouvelée.

L'adhésion à l'association est soumise au versement d'une cotisation annuelle de 600 € HT, couvrant la période du 1er avril au 31 mars de l'année suivante et intégrant l'accès pour 5 personnes.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'adhésion de la Ville de Dijon à l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) pour un an, à titre d'expérimentation, à compter du 1er juillet 2023 ;
- **d'autoriser**, si l'intérêt perdure, le renouvellement de l'adhésion d'année en année,
- **d'autoriser** l'acquittement de la cotisation annuelle due en conséquence, soit la somme de 600 € H.T pour l'année 2023-2024;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 8 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN